

Colloque innovation : propositions 23 mai 2014

Madame la Ministre, je suis très heureux de vous accueillir à ce colloque de la CPU. Je sais que l'innovation est un thème qui vous est cher et que vous portez résolument. Nous venons de parler des systèmes d'innovation ; pour qu'ils existent il est nécessaire de libérer les énergies, de permettre au chercheur de mener ses activités et d'en imaginer des applications avec ses étudiants, à l'étudiant de lancer son entreprise, aux entreprises d'organiser le transfert de recherche vers la société.

Vous avez conforté la communauté en inscrivant dans les missions des universités celle du transfert. Nous étions comme M Jourdain et la Loi est venue énoncer nos pratiques.

Les réflexions que nous avons menées au cours de ces 3 jours ont été très riches. Les propositions que je vais formuler dans quelques instants ne sont pas une fin ou un aboutissement ; tout comme dans le processus d'innovation il s'agit d'un point d'étape.

Avant de dévoiler nos propositions, je souhaite rappeler les convictions qui nous animent, en qualité de présidents d'université, et d'enseignants-chercheurs.

La première est que nous ne pouvons nous passer de recherche fondamentale : c'est elle qui est à l'origine des innovations de rupture dont l'impact économique et social est incontestable. Les pouvoirs publics doivent continuer à y investir fortement. **On ne peut anticiper le potentiel d'innovation d'une recherche.**

Au niveau national, la part de recherche et développement en France doit être soutenue et atteindre les 3% définis par la stratégie de Lisbonne si l'on veut renforcer le transfert de la recherche dans notre pays (pour rappel, notre part de R&D stagne à 2,26% loin des 2,9% de l'Allemagne, des 4,4% de la Corée du Sud et des 4% du Japon)

Il est indispensable que les personnes qui font de la recherche fondamentale aient une connaissance de domaines connexes, comme le droit des brevets, si l'on veut favoriser l'état d'esprit qui caractérise l'innovation. On ne peut cependant pas confier aux seules universitaires l'invention et la diffusion des innovations de rupture : il s'agit en cela bien d'un système, où un équilibre et des allers retours existent entre acteurs. En ce sens, nous nous attachons à rendre lisible et à valoriser notre recherche, et le diplôme qui y mène, le doctorat. Le concours « ma thèse en 180s », organisé par la CPU et le CNRS, en est un excellent exemple, en permettant de faire découvrir à un large public ce qu'est le travail de thèse. Nous vous remercions de nous soutenir dans nos efforts pour promouvoir le doctorat.

Notre seconde conviction est que l'innovation est partout, et que tous les domaines où il y a de la recherche, fondamentale ou appliquée, participent au processus d'innovation. Dans les services l'innovation vient souvent des SHS. Cependant on ne peut pas et on ne doit pas cantonner l'innovation des SHS aux services : l'usage, l'utilisation et l'acceptabilité des innovations doivent être pensés grâce à ces disciplines. Face à des mutations globales, multiples et complexes, notre réponse ne peut être étroitement technique mais doit aussi viser à une mobilisation globale de l'ensemble des forces de la connaissance dans leur pluralité.

Enfin, la dernière conviction, que j'avais déjà énoncée en ouverture du colloque, c'est que tuer l'expérimentation c'est tuer l'innovation et, comme l'ont écrit dans une tribune commune les dirigeants des universités et organismes, « renoncer à expérimenter, c'est refuser d'agir pour améliorer notre avenir collectif ». La juste application du principe de précaution, ne doit pas être un obstacle à la dynamique de l'innovation. Sans recherche, sans droit à l'expérimentation, notre société va se figer et cesser d'avancer. Or c'est reculer que d'être stationnaire.

Avant de présenter les recommandations de la CPU, je tiens à remercier à nouveau les acteurs de ce colloque : nos partenaires : CDC, BP, MAIF et MGEN ; les organisateurs, Khaled Bouabdallah, François-Noël Gilly, Jean-Luc Mayaud, Jacques Comby et leurs équipes. Merci à Alain Mérieux,

notre grand témoin qui a si bien mis en lumière la mission des universités au service de l'innovation. Merci aux intervenants d'avoir accepté notre invitation. Merci à Guy Cathelineau d'avoir assuré le pilotage scientifique, et aux présidents qui se sont engagés à ses côtés. Merci à Florence Egloff d'avoir secondé Guy dans cette tâche ; merci à l'équipe de la CPU, et surtout merci à Tania Martins qui a su coordonner l'organisation d'une main de maître.

Les propositions que portent les 128 membres de la CPU, président(e)s d'université, directeur(trices) d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche, président(e) de Comue, sont organisés en 4 axes. Il s'agit de propositions provisoires, qui doivent être présentées et approuvées par notre assemblée plénière, en juin.

1. Développer la culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat

Renforcer les modules de formation à la culture entrepreneuriale

Proposition 1. Les universités doivent inventer un modèle de formation naturellement tournée vers la connaissance de l'entreprise, la créativité, l'initiative et le travail en groupe.

Il est nécessaire de repenser les méthodes pédagogiques universitaires pour développer la capacité de créativité, la curiosité et l'esprit d'entreprendre des futurs diplômés dès la première année, en promouvant notamment le décroisement par des formations pluridisciplinaires et en suscitant les visions et les analyses systémiques au moyen de démarches projets.

Nous nous engageons pour cela à renforcer les formations dédiées à la culture entrepreneuriale, et aux métiers du transfert.

Les universités doivent favoriser la mixité des équipes enseignantes entre enseignants-chercheurs, entrepreneurs.

Proposition 2. La démarche initiée avec les projets PEPITE doit être poursuivie et amplifiée, et le statut de l'étudiant entrepreneur, mis en oeuvre. Les établissements s'engagent à créer des

espaces de collaboration dédiés aux étudiants entrepreneurs et à s'inspirer du modèle du doctorant-conseil.

Proposition 3 : Intégrer les compétences à l'entrepreneuriat, au management et à la propriété intellectuelle dans la formation des docteurs.

2. Renforcer, simplifier la recherche partenariale pour accroître l'impact économique et sociétal du transfert

Utiliser le crédit impôt recherche pour faciliter les coopérations entre public et privé

Proposition 4 : l'Université doit mieux s'approprier et mieux utiliser l'outil CIR qui doit encourager le développement d'unités mixtes public-privé.

Proposition 5 : Inciter au recrutement de docteurs en entreprise en le liant à l'utilisation du CIR.

Simplifier la gestion de la copropriété entre acteurs publics et privés

Proposition 6 : Donner aux SATT le pouvoir de conclure elles-mêmes au nom de leurs membres et des autres instruments du PIA (IHU par exemple) des contrats de licence.

Proposition 7 : Inciter financièrement les universités et les EPST à développer des laboratoires conjoints avec les entreprises. Ouvrir le dispositif « mandataire légal unique » à tous les résultats de la recherche valorisables (logiciel, modèle, savoir faire,...).

Proposition 8 : Coordonner le schéma stratégique territorial de développement économique et de l'innovation avec les différents schémas qui doivent être unifiés et simplifiés. Les universités ou Comue doivent siéger dans les comités de pilotage des Stratégies Régionales d'Innovation (SRI) en lien avec le processus de "spécialisation intelligente" de l'Union européenne.

Les structures de coordination territoriale universitaires doivent participer aux structures de pilotage de l'innovation.

3. Favoriser les mobilités entre la recherche et le monde de l'entreprise

Développer les chaires industrielles

Proposition 9. Développer les chaires industrielles qui permettent d'une part, de réaliser des recherches à caractère fondamental et appliqué et, d'autre part, de diffuser les connaissances produites au travers de formations par la recherche.

Créer des passerelles avec les entreprises

Proposition 10 : Développer les contrats CIFRE, dispositif apprécié par les entreprises et les chercheurs, et amplifier des accords de collaboration/transfert, centrés autour d'actions communes et de services.

Fluidifier les dispositifs de la loi Allègre : Là aussi un choc de simplification s'impose !

4. Prendre en compte les activités de transfert et d'innovation dans la carrière et les faciliter

Proposition 11. Mieux prendre en compte les activités de transfert, d'innovation, d'accompagnement d'étudiants entrepreneurs et d'encadrement de doctorants en bourses CIFRE dans les carrières des chercheurs et enseignants-chercheurs tant au niveau de leur établissement qu'au niveau national. Créer des contingents spécifiques des Congés Innovation Valorisation (CIV).

Proposition 12. Redéfinir et simplifier les mécanismes d'intéressement pour les rendre plus facilement utilisables.